

## *Mises à jour relatives aux Principes de la gouvernance d'entreprise et aux Principes du vote par procuration du RREO pour 2021*

Chaque année, nous passons en revue nos pratiques de vote par procuration ainsi que les nouvelles façons de penser en matière de gouvernance d'entreprise, d'évolution des marchés et d'autres événements importants afin de découvrir les tendances et les enjeux émergents relatifs à la gouvernance d'entreprise. Nous intégrons les résultats de cet examen à nos Principes de la gouvernance d'entreprise et à nos Principes du vote par procuration (document Une bonne gouvernance d'entreprise, c'est rentable), afin que les pratiques du RREO soient à jour et conformes aux normes internationales en évolution.

Voici les quatre modifications les plus importantes apportées pour 2021. Une liste complète des révisions à notre politique Une bonne gouvernance d'entreprise, c'est rentable se trouve à la page 26 du [numéro de 2021](#).



**Inclusion et diversité :** Le changement le plus important que nous avons apporté pour 2021 concerne l'inclusion et la diversité. Nous continuons d'élever nos attentes relatives aux conseils d'administration et aux directions quant à leur approche à l'égard de la diversité de genre, et clarifions nos attentes qui visent à ce que les conseils d'administration mettent en place et publient une politique et un objectif assorti d'une échéance visant à atteindre un taux de représentation des femmes d'au moins 30 % au sein des conseils d'administration. Il n'est plus acceptable qu'il n'y ait aucune diversité de genre au sein d'un conseil, et les conseils sans femmes seront assujettis, au minimum, à un vote contre le président du Comité ou, selon le marché, contre la personne que nous jugeons responsable de la composition du conseil.

Les événements de 2020 ont également attiré notre attention sur la diversité au-delà du genre. Pour 2021, nous voulons que les conseils d'administration et les sociétés commencent à réfléchir à la façon dont ils aborderont la diversité parmi les autres groupes sous-représentés et à communiquer à ce sujet. Comme pour notre approche à l'égard de la diversité de genre, nous encourageons l'établissement et la divulgation d'objectifs assortis d'échéances afin d'augmenter le nombre de membres d'autres groupes sous-représentés au sein du conseil et de la société.



**Changements climatiques :** Nous nous attendons toujours à ce que les conseils d'administration et les directions comprennent les enjeux et les risques importants et pertinents liés aux changements climatiques et s'en occupent. Nous considérons que les risques climatiques constituent une responsabilité du conseil d'administration et nous encourageons l'adoption des normes du Groupe de travail sur la divulgation de l'information financière relative aux changements climatiques et du Sustainability Accounting Standards Board (SASB) dans la rédaction de rapports. La transparence demeure le meilleur moyen pour nous d'évaluer les pratiques et la résilience des modèles d'affaires des entreprises. Lorsque nous évaluons les analyses de scénarios, nous recherchons des sources crédibles de scénarios et regardons les hypothèses utilisées et l'éventail de scénarios présentés, lesquels comprennent un scénario de réduction des émissions à zéro. Nous tiendrons compte de tous ces éléments lorsque nous évaluerons l'approche d'une société à l'égard des changements climatiques et dans notre décision d'appuyer ou pas une proposition liée au climat présentée par les actionnaires.



**Gestion du capital humain :** Nous encourageons les sociétés à appliquer des pratiques d'avant-garde en matière de gestion du capital humain afin de favoriser une culture et un environnement de travail sains. À cet effet, nous déterminons un certain nombre de propositions communes des actionnaires que nous pourrions appuyer, notamment des propositions liées à l'amélioration de la gouvernance et de la surveillance par le conseil d'administration de la gestion du capital humain, à l'élaboration de politiques contre la discrimination, à la liberté d'association, à la diversité et à l'inclusion, aux pratiques de rémunération, aux codes de conduite des fournisseurs, à la santé et à la sécurité des employés et à l'amélioration des divulgations liées aux mesures de gestion du capital humain.



**Activités politiques :** Nous croyons qu'il incombe à une société de démontrer que sa position publique cadre avec ses activités et ses actions politiques. Les incohérences doivent être expliquées et corrigées. En règle générale, nous appuierons les propositions des actionnaires liées aux activités et aux dépenses politiques qui améliorent la supervision du conseil et nous attendons que les sociétés rendent compte régulièrement de leurs dépenses et de leurs activités politiques.